

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 108 (1982)
Heft: 23

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Remarques et recommandations du jury

Le jury constate que la participation à ce concours a été importante et que la qualité moyenne des projets est élevée; malgré la complexité du programme et l'exigüité du terrain, des propositions très variées ont été présentées. Elles ont permis au jury d'effectuer un véritable choix. Le jury félicite et remercie les concurrents de cet effort remarquable. Le jury constate que les projets nos 17 et 9 sont très proches dans leurs qualités, quoique fort différents dans leur approche; les deux présentent cependant quelques défauts qu'il serait souhaitable d'éliminer. Suite à cette constatation, le jury recommande à l'organisateur du concours de mandater les architectes lauréats des deux premiers prix pour un complément d'étude à réaliser dans un délai de deux mois dès la remise d'un nouveau cahier des charges.

Au terme de ce délai, une commission d'experts, composée des membres du présent jury, appréciera le résultat de ce travail. Le jury estime que cette prestation devra être honorée par une somme forfaitaire de 10 000 fr. chacun.

Commentaires

Ce concours nous a paru particulièrement intéressant, et cela à plus d'un titre.

Tout d'abord, il faut relever l'excellente qualité de la préparation et de la présentation du programme.

Ensuite, la concentration d'éléments de taille et de nature disparates devait poser une foule de problèmes aux architectes et susciter également des solutions originales.

Enfin — et nous aurions dû commencer par là —, il y a longtemps qu'un concours en site urbain n'avait pas été organisé. La parcelle à disposition se trouve à l'intersection de trois types de tissus urbains et à proximité de bâtiments dont les masses sont importantes, et dont l'implantation engendre des axes de circulation très forts.

Dès lors, on pouvait discerner deux tendances dans les projets présentés:

1° Ceux qui, s'inspirant de la phrase de L. B. Alberti: «la ville est une maison, la maison est une ville», cherchaient une intégration aux conditions particulières du site.

2° Ceux qui voulaient créer un objet signifiant à l'intersection de ces trois types de tissus urbains.

La proportion entre le nombre des projets se rattachant au premier ou au deuxième parti est de $\frac{1}{4}$ - $\frac{3}{4}$, alors que la proportion des projets primés rattachés à chaque tendance est de $\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$.

Le premier et le deuxième prix se rattachent sans conteste à la tendance albertienne et, sans affirmer que leur analyse ait été en tous points semblable, on peut dire que leurs conclusions se rejoignent.

Le troisième prix peut se placer à la limite entre le projet «objet» et le projet «intégré», et ce n'est certes pas là sa moindre qualité.

Nous voudrions signaler encore le projet ayant obtenu le cinquième prix, dont la proposition nous a paru très sensible, malgré une disposition formaliste — au bon sens du terme — des fonctions attribuées aux deux blocs; mais l'espace de transition animé par le petit cours d'eau nous a beaucoup séduit.

Disons encore que nous n'avons pas rencontré de mauvais projets, comme il y en a parfois dans les concours, ni de projets utopistes; en ce qui concerne ce dernier genre, nous le regrettons, car nous pensons qu'il est de nature à faire progresser les idées. Peut-être la masse de réflexions et de travail à fournir — et partant, l'investissement économique — était telle qu'elle était de nature à décourager les utopistes.

Conclusion

«La plus universelle qualité, c'est la diversité», disait Montaigne. Le concours d'architecture pour la construction d'une école professionnelle à l'avenue Gindroz, à Lausanne, a donc rempli son rôle.

Certes, rien n'est joué, ou plutôt rien n'est attribué, puisqu'il appartient aux lauréats des deux premiers prix de développer leur proposition sur la base de remarques faites par le jury; c'est là sans doute un gage de succès pour le but recherché par l'organisateur, car il est bien connu que les éléments que, faute de temps, ou de place, ou de moyens, l'architecte ne peut transmettre dans les planches d'un concours, sont aussi importants que ceux qui y figurent.

Mais n'est-ce pas là poser en termes généraux les limites de ce genre de compétition? Est-il encore tolérable, après l'énorme effort fourni par chaque concurrent, que les organisateurs aient besoin de compléments pour pouvoir se déterminer? Notre position est trop connue pour que nous la répitions; en revanche, il nous intéresserait de connaître le point de vue des organisateurs du concours et des membres du jury.

François Neyroud
architecte SIA

Vie de la SIA**Un pas décisif vers la révision des règlements d'honoraires***L'assemblée générale du 30 octobre suit les propositions du CC*

C'est devant une salle comble que le comité central a pu tout d'abord informer les délégués de l'état d'avancement du projet «Innovation» que la SIA va lancer l'an prochain. Les sections seront prochainement avisées de la forme des contributions qu'elles pourront apporter à ce projet.

L'an dernier, à Baden, le CC s'était engagé à présenter avant la fin de cette année une conception pour une relance des relations publiques de la société. Une commission, présidée par M. Nicolas Kostics, de Neuchâtel, est au travail; elle se compose en outre de MM. Khanlari, architecte, Berne, Wilhelm Würzler, Winterthour, et Rodolphe Lüscher, Lausanne. Si l'on se souvient que c'est ce dernier qui a présidé aux travaux de refonte des deux périodiques de la SIA, on admettra que cet important problème des relations publiques est en de bonnes mains.

Un nouveau président central

Après cinq ans passés à la tête de la SIA, dans une période difficile et mouvante dans nos professions, M. Aldo Realini a souhaité passer le flambeau. Il

laissera le souvenir d'un homme efficace et soucieux de clarté: élaboration des lignes directrices de la politique de la SIA, révision des règlements d'honoraires et d'élaboration des normes, relations publiques — avec notamment l'aboutissement du projet de distribution des organes officiels à tous les membres — sont les projets ou les réalisations les plus importantes qui ont marqué le passage de M. Realini à la présidence. Le succès de ces travaux doit beaucoup à la part prépondérante accordée par le président aux relations personnelles avec les partenaires du comité et de la société. C'est sous les applaudissements nourris de l'assemblée que le diplôme de membre d'honneur a été remis à M. Realini. La rédaction d'IAS aimerait s'associer à ces témoignages en lui exprimant sa reconnaissance pour la bienveillance et l'appui qu'il lui a accordés tout au long de son mandat.

Comme prévu, c'est M. Adolf Jacob, ingénieur mécanicien, D'ès sc., de Schaffhouse, qui a été élu par acclamation nouveau président central de la SIA. Nous souhaitons à M. Jacob un plein succès dans les lourdes charges et les délicats pourparlers liés à son nouveau mandat.

Pour compléter le comité central après le départ de M. Realini, l'assemblée a souscrit à la proposition du CC en éli-

sant par acclamation M. Peter K. Jaray, ingénieur électricien, né en 1918, de Baden, membre du CC. Ce sont sans doute les brillants états de service de M. Jaray, président de la direction générale de Motor-Columbus, qui ont incité à accorder la confiance à un homme à la veille de l'âge de la retraite.

Le budget équilibré présenté par le caissier a reçu l'approbation de l'assemblée, la seule proposition d'amendement concernant une hausse de la cotisation! Le CC préfère la maintenir à son montant actuel et prévoir en 1984 une augmentation sur la base de besoins clairement chiffrés.

Il est évident que l'intérêt des délégués allait avant tout vers les règlements pour les travaux et les honoraires.¹ Après avoir entendu un exposé sur l'état actuel de la révision totale de ces règlements, les délégués avaient à se prononcer sur l'adaptation intermédiaire des tarifs A et B. Si le premier ne posait aucune question et devait être adopté dans la forme proposée par le CC sans discussion notable, il en a été autrement du tarif B. En effet, après avoir pris de façon approfondie la température des milieux partenaires des ingénieurs et des archi-

¹ Seules d'importantes difficultés de traduction nous ont empêché jusqu'ici de publier un article de M. H. R. A. Suter sur ce point crucial (Rédaction).

tecs, le CC proposait de modérer légèrement les montants prévus. Ce compromis a déchaîné des interventions passionnées, nombre de membres estimant que le point de non-retour était atteint et qu'aucune concession n'était plus possible. Le CC, quant à lui, estimait qu'il était indispensable de faire preuve de souplesse pour mieux concentrer les efforts sur la révision totale devant être mise sous toit l'an prochain en accord avec les partenaires des collectivités publiques. Par 101 voix contre 39, l'assemblée a suivi ces conseils de modération. Quant à la nouvelle structure du tarif B, elle a fait l'unanimité de l'assemblée.

Le prix de l'indépendance absolue

Le CC avait accepté de discuter d'une proposition de dernière heure de la section bâloise visant à bannir immédiatement toute publicité de la page de titre des organes officiels de la SIA. Tant l'esthétique déplorable de certaines annonces (ce point concerne surtout la revue en langue allemande) que la publicité des entreprises générales étaient à la base de cette attaque percutante. Le vœu exprimé par nos collègues bâlois ne saurait être contesté par personne. Le prix de sa réalisation a toutefois de quoi faire réfléchir: il en coûterait 25 francs par an et par membre! Comme le relevait M. Realini, on peut se demander si la SIA n'aurait pas mieux à faire d'un tel montant (150 000 francs au total).

Ce problème préoccupe depuis longtemps l'éditeur de nos revues. Afin de le résoudre dans des conditions financières acceptables et sans rupture des contrats le liant tant à la régie des annonces qu'aux annonceurs (les pages de titre s'acquièrent un an à l'avance), des directives ont été édictées pour bannir progressivement toute mention publicitaire sur cette fameuse page de titre dès 1984. Pour l'an prochain, seul le nom de l'annonceur en caractères modestes sera toléré (nos lecteurs auront remarqué que la solution «1983» est déjà largement appliquée à IAS et que la solution «1984» a déjà fait son apparition). Ici également, l'assemblée s'est montrée sensible aux conseils de modération du CC en repoussant la proposition bâloise. De même, elle n'a pas jugé bon d'organiser immédiatement un concours pour une nouvelle page de titre.

A ce sujet, il est bon de rappeler d'une part que la présentation actuelle est l'œuvre de l'un des meilleurs graphistes de Suisse et qu'il serait maladroit de changer une image qui a été bien accueillie dans de larges milieux, et d'autre part que l'éditeur comprend également d'autres sociétés. Bien qu'elles soient des actionnaires minoritaires, on ne saurait leur faire violence au nom des seuls intérêts de la SIA.

En mentionnant encore la compétence accordée au CC de mettre en vigueur la norme SIA 281 «Lés de bitume polymère» et que les prochaines Journées SIA auront lieu au Tessin les 3 et 4 juin 1983, on aura mis le point final à cette assemblée des délégués.

Jean-Pierre Weibel

Construction de ponts, tunnels et routes dans le massif montagneux

*Journée d'études SIA-GPC 1982
(24 et 25 septembre)*

C'est dans le cadre magnifique du «Palazzo dei Congressi» de Lugano que s'est déroulée «extra muros» la 1^{re} partie de ces journées d'études, qui ont rassemblé 170 spécialistes.

Les participants ont eu le privilège d'entendre tout d'abord M. Francesco Balli, ing. dipl., parler de «la N2 en Lévantine et des ouvrages d'art du Piottina et de la Biaschina».

Ensuite, deux exposés sur la construction des ponts autoroutiers dans les montagnes autrichiennes donnés tour à tour par MM. Ernst Rubin, ing. dipl. et le prof. Dr ing. Kurt Koss, ont décrit les techniques d'exécution les plus modernes, utilisées actuellement sur certains ouvrages d'art de la N2. Le prof. Rino Tami a parlé des problèmes esthétiques des autoroutes en montrant quelques réalisations originales faites sur la N2 au Tessin.

Pour varier les thèmes de réflexion, un exposé de M. Peter Schaaf, ing. dipl., sur les futures transversales ferroviaires alpines a permis à l'auditoire de comprendre le point de vue des CFF sur ce sujet.

Enfin, pour clore la journée, M. Nello Celio, ancien président de la Confédération, a passionné l'auditoire en plaçant la Suisse et le canton du Tessin dans le contexte politico-économique international.

La 2^e journée a été consacrée à la visite des chantiers de la Lévantine, en particuliers des viaducs de San Pellegrino, Biaschina et de la Ruina.

L'excellente organisation, assurée par MM. Giuseppe Grignole et Otto Shuwerk, a rendu ces deux journées extrêmement intéressantes et agréables.

H.B.

On cherche conseillers et entreprises-conseils pour les pays en voie de développement

Nouvelle institution de coopération au développement, Intercoopération a été fondée au début de 1982 par sept orga-

nisations suisses d'aide au développement: Caritas, Entraide protestante suisse, Helvetas, Œuvre suisse d'entraide ouvrière, Croix-Rouge suisse, Swissaid et Swisscontact. Opérationnelle depuis juillet 1982, elle met en œuvre des projets d'aide au développement émanant essentiellement du gouvernement suisse. Intercoopération confiera diverses tâches spéciales à des conseillers individuels ou à des entreprises de conseil. Aussi a-t-elle prié la SIA d'informer ses membres de cette possibilité. Il s'agit principalement, mais non pas exclusivement, de projets à mettre en œuvre dans les pays mêmes. Normalement, les mandats, d'une durée d'un à deux mois, nécessiteront le concours d'un ou deux experts, parfois d'une équipe plus importante. Il s'agit en général de mandats plutôt modestes, à l'exclusion de mandats ou de projets importants.

Les projets et programmes d'Intercoopération se situent essentiellement dans les secteurs suivants:

Dans le *secteur agricole*, par exemple:

- développement de la production de denrées alimentaires,
- problèmes de commercialisation et de stockage,
- développement de l'élevage et de la production laitière.

Dans le *secteur forestier*, par exemple:

- programmes de reboisement au niveau local,
- lutte contre l'érosion,
- promotion de méthodes d'exploitation forestière conservatrices,
- formation professionnelle à divers niveaux.

Dans le *secteur de l'infrastructure rurale*, par exemple:

- petites installations d'irrigation,
- construction de routes rurales et autres infrastructures publiques,
- appui à l'artisanat et à la petite industrie locale,
- promotion de coopératives et d'organisations locales.

Géographiquement, l'activité d'Intercoopération s'exerce surtout dans les pays en voie de développement particulièrement défavorisés. Les projets actuellement en cours se situent dans les pays suivants:

Afrique: Madagascar, Mali, Haute-Volta, Rwanda, Tanzanie.

Asie: Inde, Indonésie, Pakistan, Sri Lanka.

Amérique latine: Equateur, Pérou.

Les personnes désireuses de participer à ces activités peuvent demander une brochure d'information et les questionnaires de candidature à l'adresse suivante: Intercoopération, Bollwerk 19, 3001 Berne.